

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Dany BARRAUD

Etaient présents 46 titulaires et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZOURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSENY, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Patrick MAUNAS à Louis BENOIT, Jean CONTOU-CARRERE à Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Dominique QUEHEILLE à Marie-Lyse BISTUÉ, Christine CABON à Lydie ALTHAPÉ, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Stéphane LARTIGUE à Frédéric LOUSTAU

Absents : Jean-Claude COSTE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Adrien LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRÊTRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Pierre BAHOUN, Elisabeth MIQUEU, Christophe GUERY

RAPPORT N° 251216-06-DEV-

**REQUALIFICATION ET RENATURATION DU PARC D'ACTIVITES DU GABARN –
PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL**

Le Parc d'Activités Economique (PAE) du Gabarn situé sur la commune d'Escout a été créé dans les années 80.

Il regroupe plusieurs entreprises dans le domaine de la sous-traitance aéronautique/mécanique, logistique.

En 2011 et 2015, deux extensions successives ont été faites sur ce PAE. Celui-ci s'étend désormais sur environ 30 ha et accueille une vingtaine d'entreprises.

Cependant, deux événements majeurs sont venus réinterroger l'aménagement de cette zone d'activités :

- L'implantation de la centrale à enrobé par la société Enrobé du Haut Béarn
- L'incendie de la société STI, spécialisée dans le traitement de surface aéronautique, en janvier 2021.

Ainsi, suite à cette situation et pour faire face aux nombreuses questions des riverains et des entreprises, la CCHB et la mairie d'Escout ont mis en place une instance de concertation dont le pilotage a été confié à l'APESA.

En 2023, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a intégré le groupe de travail en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage afin de faire un état des lieux du Parc d'Activité Economique (PAE), de travailler avec les représentants des riverains et des entreprises et de traduire en orientations programmatiques l'ensemble des éléments recueillis pour lancer une consultation et recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour requalifier la zone (été 2023).

A l'issue de celle-ci les bureaux d'étude suivants ont été retenus : Pays et paysages (paysagiste mandataire), Keima (ingénierie/VDR) et Géociam (environnement).

Le projet proposé répond aux enjeux et objectifs suivants :

- Enjeu 1 : un système viaire adapté au site et fonctionnel
- Enjeu 2 : s'inscrire dans une dynamique de transition écologique et de prise en compte de l'eau
- Enjeu 3 : partage de l'espace public

Le projet consiste à :

- Mettre en valeur et sécuriser l'entrée :
 - o Elargissement de l'entrée, de l'ilot central, mise en place de bordures et recentrage du totem. Une discussion est en cours avec la DIRA/possibilité d'aménager différemment l'entrée (rond-point en fonction des trafics projetés),
 - o Plantation d'arbres d'alignements,
 - o Maintien des fossés et des bas-côtés enherbés
- Etendre le bassin, reprendre les voiries et retraitier les eaux :
 - o Création d'un second bassin de rétention attenant à l'existant qui sera conservé au regard de la présence d'espèces à fort enjeux (cf. inventaire faunistique – Voisin Consultant). Ce bassin, peu profond, sera relié au bras du Gabarn pour une meilleure gestion des eaux pluviales et une meilleure lisibilité géographique,
 - o Maintien de la trame bocagère,
 - o Mise en valeur de l'ouverture paysagère,
 - o Continuité et renforcement de la trame arborée
 - o Restauration des écoulements et des continuités écologiques,
 - o Création d'une nouvelle voie le long du bassin afin de déconnecter le trafic poids lourds notamment de la centrale à enrobé de l'ensemble du PAE (accès direct),
 - o Création d'un chemin piéton,

- Création de lignes plantées le long des clôtures et marquage des entrées des entreprises
- Aménagement d'une clairière et implantation d'un rond-point :
 - Création d'une placette revêtue permettant l'accueil des food trucks,
 - Mise en valeur d'une clairière avec petits espaces de pique-nique,
 - Implantation d'un rond-point et d'un rétrécissement de la voie (giration limitée) pour éviter la circulation des poids lourds depuis le lotissement d'habitations (arrêté de circulation, interdisant les poids lourds depuis la rue du Malet, existant mais pas respecté). Le rond-point permettra le retournement des utilisateurs du parc d'activité, notamment des poids lourds,
 - Continuité piétonne et accès au chemin de randonnée.

En outre, sur demande de l'Etat (DDTM notamment), un diagnostic faunistique et floristique a été lancé concomitamment. Cette étude a mis en avant des enjeux environnementaux forts au niveau du bassin existant (espèces protégées) et sur les parcelles attenantes (zone humide). Ces constats nécessitent d'une part de la mise en place de mesures écologiques en amont et durant le chantier mais également une compensation de la zone humide. Ces mesures ont été travaillées avec les services de l'Etat (DDTM+DREAL) et nécessitent des dépôts de dossiers réglementaires.

Le coût total de cet aménagement est de 799 000 € HT.

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT
Etudes et honoraires divers	
Etudes/dossiers réglementaires	16 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et OPC	70 000,00 €
Sous total études/honoraires	86 000,00 €
Travaux¹	
Prestations générales	25 000,00 €
Terrassement	25 000,00 €
Voirie	135 000,00 €
Bordures	40 000,00 €
Signalisation verticale et horizontale	3 000,00 €
Assainissement eaux usées	2 500,00 €
Assainissement eaux pluviales (bassin)	170 000,00 €
Poste de refoulement eaux pluviales	80 000,00 €
Eau potable	2 500,00 €
Réseaux secs/éclairage public	15 000,00 €
Aménagements paysagers	70 000,00 €
Travaux de création d'un barreau routier	100 000,00 €
Travaux de compensation de la zone humide	45 000,00 €
Sous total travaux	713 000,00 €

TOTAL⁴	799 000,00 €
--------------------------	---------------------

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

- État (DSIL ou DETR).....239 700 € (30%)
- Autofinancement.....559 300 € (70%)

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé DB

Signé BU

Dany BARRAUD

Bernard UTHURRY